



ARRÊTÉ DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PARTIELLES DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS COLLÈGE IATSS AU COMITÉ DES ÉTUDES DE L'UFR ALLSH

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université;

Vu les Statuts de l'Unité de Formation et de Recherche Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines (UFR ALLSH) adoptés par le Conseil d'administration de l'Université en sa séance du 28 mars 2017 ;

Vu l'arrêté électoral en date du 14 février 2024 ;

Vu l'arrêté électoral modificatif en date du 19 mars 2024 ;

Vu l'arrêté de recevabilité des candidatures en date du 15 mars 2024 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Instance : Comité des Etudes de l'UFR ALLSH

Collège : IATSS

Siège à pourvoir : 1 titulaire

Inscrits: 144 Votants: 78

Bulletins blancs ou nuls: 4

Suffrages valablement exprimés: 74
Taux de participation électorale: 54,17 %

Quotient électoral: 74

Ont obtenu:

Candidats	Total voix
GRANGE Rémy	31
VITALI Carole	25
TOUTFAIRE Carine	18

Est élu : M. Rémy GRANGE

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR ALLSH et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

L'Administratrice provisoire de l'UFR est chargée, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 29 mars 2024,

Pour le Président et par délégation, L'Administratrice provisoire de l'UFR ALLSH,



